

28.02.2005 - 15:54 Uhr

## Pro Infirmis: Que faire en cas de décès? - Un nouveau guide apporte un soutien précieux

Zurich (ots) -

Lorsqu'un décès survient dans la famille, bien des choses doivent être réglées. Malgré la souffrance, les proches doivent prendre un certain nombre de dispositions d'ordre administratif. Le nouvel aide-mémoire de Pro Infirmis se veut un guide pratique durant les premiers moments qui suivent un décès.

La nouvelle brochure offre un aperçu des dispositions à prendre en cas de décès dans la famille. Elle fournit des conseils pratiques pour ne pas perdre pied pendant ces durs moments. Le guide répond à des questions telles que Qui faut-il informer du décès?", "Comment préparer les obsèques?", "Comment procéder pour l'avis mortuaire et les remerciements?". Outre une liste détaillée des dispositions à prendre, l'aide-mémoire de Pro Infirmis offre également des adresses utiles, ainsi qu'un aperçu sur les démarches à entreprendre pour régler la succession.

Contre envoi de timbres d'une valeur de Fr. 1.10 (courrier B) et en indiquant l'adresse du destinataire, l'aide-mémoire peut être commandé auprès de: Pro Infirmis Suisse, Madame Tanja Miserez, case postale 1332, 8032 Zurich.

Contact:

Pro Infirmis Schweiz  
Ellen Thiele  
Redaktorin Kommunikation  
Feldeggstrasse 71  
Postfach 1332  
8032 Zürich  
Tel. +41/44/388'26'12  
Fax +41/44/388'26'00  
e-mail: ellen.thiele@proinfirmis.ch  
Internet: <http://www.proinfirmis.ch>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000701/100486695> abgerufen werden.